

EXPERIMENTATION
INTER REGIONALE**THERAPIES
ORALES DU
CANCER**SUIVI À DOMICILE
DES PATIENTS SOUS
ANTI CANCÉREUX ORAUX

Proposer une innovation organisationnelle et financière permettant le suivi à distance des patients sous anticancéreux oraux par des équipes hospitalières puis des professionnels de ville (pharmaciens d'officine essentiellement)

**PORTEURS DU PROJET**

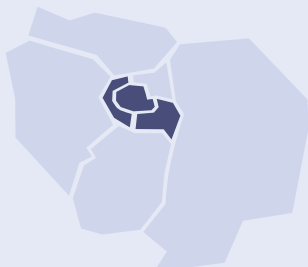
34 établissements de santé (représentant 45 sites), de toute nature juridique : 18 centres de lutte contre le cancer, 10 centres hospitaliers généraux, 3 centres hospitaliers et universitaires, 2 cliniques privées à but lucratif, 1 établissement de santé privé d'intérêt collectif autre

PARTENAIRE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

EXPERIMENTATEURS FRANCILIENS

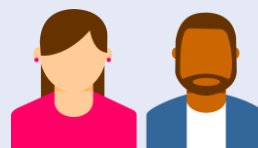
Instituts Curie et Gustave-Roussy, hôpitaux Saint-Louis, Saint-Antoine, Pitié-Salpêtrière, Cochin, Tenon, Georges-Pompidou (HEGP), René-Huguenin-Institut-Curie, Foch, Henri-Mondor

**75 92 94**

Autres régions : ARA, BFC, BRE, Corse, GE, HDF, NA, OCC, PDL, PACA

**33 mois****33,6 M € (FISS)**

Cahier des charges
Avis CTIS



France entière
14 855 patients



Publié au Journal officiel
le **09/12/2020**



**FINANCEMENT PARTIELLEMENT SUBSTITUTIF
ET COMPLÉMENTAIRE : forfait à la séquence par
patient, avec 3 types de séquences**



ars-idf-art51@ars.sante.fr





MODÈLE ORGANISATIONNEL

Mots clés :

ville-hôpital, cancer, médicament, pharmacie, dispositif médical,

Le modèle permet **un passage de relais progressif vers le pharmacien d'officine**, dans le cadre d'un **transfert de compétences**. L'ambition est tout à la fois de garantir l'effectivité des traitements, de réduire les consommations de soins évitables et d'améliorer la qualité de vie du patient en favorisant son maintien à domicile.

Le **parcours protocolisé** fait l'objet d'une forfaitisation qui solidarise les acteurs de ville et l'équipe hospitalière, avec **3 séquences distinctes** pour un épisode de 10 mois, **permettant le retrait progressif de l'équipe hospitalière**

- **Séquence 1 = 1 mois** : primo-prescription hospitalière, accompagnement éducatif, primo-dispensation, surveillance initiale
- **Séquence 2 = 3 mois, renouvelable**: renouvellement du traitement, Suivi du patient (observance, interaction, effets indésirables, coordination ville-hôpital)
- **Séquence 3 = 6 mois renouvelables** : uniquement pour les patients dont le traitement le permet, renouvellement du traitement, suivi du patient (observance, interaction, effets indésirables, coordination ville-hôpital)



MODÈLE FINANCIER

Pour chaque séquence, et quelle qu'en soit la durée effective, deux niveaux de forfaits sont définis selon les éventuelles restrictions de dispensation des médicaments :

- **une option dite A pour les médicaments éligibles à la dispensation en ville** (pour les séquences 1 et 2) et à une prescription semestrielle (pour la séquence 3) ;
- **une option dite B pour les médicaments sous réserve hospitalière** et tout autre cas ne remplissant pas les conditions de l'option A.

Les différents forfaits sont répartis entre chaque structure ou professionnel.

- **Forfait hospitalier**
- **Forfait pharmacien d'officine**
- **Forfait médecin traitant**

Selon la séquence et selon l'option A ou B, des montants sont affectés à chacun des 3 forfaits.



MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIMENTATION

Lancement de l'expérimentation au 2^{ème} semestre **2021**

Fin de l'expérimentation le 2^{ème} semestre **2024**

Dates prévisionnelles - Durée de 33 mois à compter de l'inclusion du premier patient